

Traitement

GUIDE d'INSTALLATION et ENTRETIEN FRANCE



BioKlar Biofosse®

*Fosse Septique performante pour
l'Assainissement non Collectif
Marquage CE Règlementaire*



La Biofosse®, c'est tout simplement une fosse septique « évolutionnaire » ! Sans apport d'électricité, éligible pour l'écoprêt à taux zéro, s'appuyant sur les technologies reconnues et intégrées 'intelligemment'. Forte d'une performance améliorée de +70%, dans le respect de l'environnement la BioFosse® est le choix idéal pour l'assainissement autonome et Normalise en France.*



Table des matières

| | |
|--|----|
| Tableau Technique – BioKlar Biofosse® Fosse Septique Performante | 5 |
| Marquage CE - Certification | 6 |
| Introduction | 7 |
| Foire Aux Questions : | 8 |
| Processus du Concept Epuratoire de la Fosse septique performante BioKlar Biofosse® | 10 |
| Réglementations, Normes et Certifications auxquelles répond la Biofosse® | 12 |
| A Faire Impérativement | 13 |
| A Eviter Impérativement | 14 |
| Les Filtres Permanents Polylok® | 15 |
| Informations Générales, Fosses Septiques Performantes Biofosse® | 15 |
| Caractérisation du Site | 16 |
| L'Emplacement de la BioKlar Biofosse® | 16 |
| Installation de la Fosse septique performante BioKlar Biofosse® | 17 |
| A Noter: Sites Détrempés | 17 |
| Manutention des Stations BioKlar® | 17 |
| Contraintes liées à l'emprise de l'installation | 18 |
| Contraintes liées à la Pente du terrain | 18 |
| Contraintes liées au niveau & nature du substratum rocheux | 19 |
| Contraintes liées à la perméabilité du sol | 19 |
| Installation de la cuve | 19 |
| Sécurité sur le chantier | 20 |
| Guide d'Installation – Consignes Générales | 20 |
| Ventilation | 22 |
| Provision Électrique de la Pompe de Relevage Intégrée | 24 |
| Alarme – Présentation | 27 |
| Rejet des Eaux Usées | 27 |
| Entretien Ponctuel | 28 |
| L'Entretien des Filtres Polylok® | 29 |
| Conseils pour les systèmes de traitement pour des maisons individuelles | 30 |
| Mesures de Sécurité | 30 |
| Conditions Générales | 31 |
| Modèle du Contrat d'Entretien, Disponible sur www.bioklar.fr | 33 |
| Alarme - Branchement & Opération | 35 |
| Certificat d'Assurance Responsabilité Civile et Produits | 36 |
| Assurance – Limites de Responsabilité | 37 |
| Garantie | 38 |
| Analyse du cycle de vie | 38 |
| Dépannage | 40 |
| Carnet d'Entretien : | 42 |
| Contact: | 46 |

© 2013-14 BioKlar® Ltd. Tous droits réservés. Le logo BioKlar® ainsi que toutes les autres marques de commerce mentionnées appartiennent à BioKlar® Ltd ou à ses bailleurs de licence et peuvent être déposées dans pays variés. Les autres noms de produits ou de sociétés mentionnés dans ce document sont les marques de commerce de leurs propriétaires respectifs et sont utilisés au profit de ces propriétaires. Sauf autorisation, la duplication, la vente, la diffusion partielle ou totale de ce document est interdite. Conformément à notre politique de développement de produits en continu, la présente spécification peut être modifiée sans préavis, en notifiant les autorités compétentes. Avr 2013.

Doc: Guide-d-Installation-BioKlar-Biofosse-Fosse-Septique-France-VER.13.1.4.docx



Tableau Technique – BioKlar Biofosse® Fosse Septique Performante

Biofosse® Fosses septiques modèles BF3000 et BF4000

| Performance | BF3000 | BF4000 |
|---|---|---|
| | CE FR EN 12566-1:2000/A1:2003 Cert No 1017 - CPD - 05.686.913 | CE FR EN 12566-1:2000/A1:2003 Cert No 1017 - CPD - 05.686.913 |
| Spécification Performance Min. | DB05 : 180mg/l – MES : 60mg/l | DB05 : 180mg/l – MES : 60mg/l |
| Périodicité d'enlèvement des boues* : | Notre expérience conseille la vidange à 24 mois, voire plus, selon le volume des boues. | Notre expérience conseille la vidange à 24 mois, voire plus, selon le volume des boues. |
| Débit : | Maison 3 Chbrs ou 6 personnes. Flux de 0.72m ³ /jour DBO5 0.24kg/jour Ammoniaque NH4 32g/jour PH 7 | Maison 4 Chbrs ou 8 personnes Flux de 1.08m ³ /jour DBO5 0.36kg/jour Ammoniaque NH4 48g/jour PH 7 |
| Capacité Min de Traitement : | 2800 L | 3800 L |
| Spécifications | | |
| Monocuve Bombé plus cuve de filtrage supplémentaire dont les dimensions : | Monocuve Diamètre: 1720mm Hauteur: 2450mm Cuve de filtrage Diamètre : 600mm Hauteur: 1500mm Poids Totale: 200kg | Monocuve Diamètre: 1920mm Hauteur: 2450mm Cuve de filtrage Diamètre : 600mm Hauteur: 1500mm Poids Totale: 225kg |
| Traitement biologique : | Zone Anaérobique et liquéfaction + 2 Filtres PolyLok® | Zone Anaérobique et liquéfaction + 2 Filtres PolyLok® |
| Pompes de relevage : | Disponible ainsi que les rehausses en option (25cm, 50cm, 75cm.) | Disponible ainsi que les rehausses en option (25cm, 50cm, 75cm.) |
| Entrée standard : | 500mm | 500mm |
| Sortie standard : | 600mm | 600mm |
| Structure de la Cuve : | Vie de 25 ans Min. | Vie de 25 ans Min. |
| Fixations : | Fixations en inox | Fixations en inox |
| Equipée de série : | Filtre Permanent breveté « Polylok® » , | Filtre Permanent breveté « Polylok® » , |
| En option : | Alarme klaxon | Alarme klaxon |
| Volume de Gravier roulés (10-20) ou Grain de Riz 10-20 pour remblayage | 1.75m ³ | 1.85m ³ |

* Nous conseillons 24 mois avec vérification d'hauteur des boues chaque 6 mois (max 40% de la cuve). Sur calcul basé sur la production maximum de boues enregistrée à pleine charge permanente (10 usagers permanents pour la Biofosse® 10 EH – BF4000), pendant les essais en laboratoire TUV SUD au CE FR EN 12566-1:2000/A1:2003. Chaque utilisation étant différente, ces périodicités ne pourraient qu'être à titre indicatif.

Marquage CE - Certification

| | |
|---|---|
| CE | |
| M.I. Ltd Distributeur BioKlar Ltd. Hanover Buildings 11-13 Hanover Street Liverpool, L1 3DN Royaume-Uni 10 | |
| CE FR EN 12566-1:2000/A1:2003 | |
| Biofosse BF4000 | |
| Charge hydraulique / jour : | 1,08m ³ /jour |
| Charge nominale organique journalière (DBO5) : | 0,36 kg/j |
| Matériau : | Polyester renforcé de fibres de verre randomisées (PRV) |
| Étanchéité (épreuve à l'eau) : | Conforme |
| Calcul structurel : | Conforme |
| Durabilité : | Conforme |
| Efficacité de traitement : | |
| Obtenus avec une charge organique journalière en entrée durant la période d'essai de 0,60 kg/j (DBO) | DBO5 : 180mg/l |
| | MES : 60mg/l |
| | |
| | |
| | |



Introduction

Les fosses septiques BioKlar Biofosse® sont fabriquées selon les normes rigoureuses, dans une usine gérée d'une expérience et expertise forte de plus de 25 ans dans le domaine de plastiques renforcés. L'association de technologies brevetés utilisées est unique, et assure une performance sans égale en matière d'assainissement, avec un engagement qualité ainsi que sa charte «Satisfaction Guaranteed.»*.

Notre expérience nous permet de proposer une gamme de produits et systèmes avancés, répondant aux critères de nos clients et dépassant les exigences réglementaires pour la France et l'Europe entre 4 et 700eh.

BioKlar Ltd, avec sa maison mère en Angleterre, Membre de la Federation of Small Businesses**, et sa succursale immatriculée au Greffe de Tribunal de Commerce de Paris, est une société créée par des professionnelles expérimentées en France depuis 2006 dans le domaine de la fosse septique, micro station d'épuration et de l'assainissement autonome en petite collectivité, associée avec un des fabricants de micro station d'épuration et fosses septiques le plus respecté en Europe, Marsh Industries Limited, (MI Ltd) détenteur de nombreuses certifications Européennes CE pour ses produits d'assainissement, Membres de British Water, et ayant un politique de développement de produits évolutif.

BioKlar Ltd. (France)

8, rue Lemercier
75017 Paris
Capital 40 000,00 Euros (Eqv.)
ctc: infos@bioklar.fr Tel: +33 (0)9 70 46 64 36
Siren: 791 665 961 TVA: FR 37791665961

Est la société représentant exclusive de la marque BioKlar® sur le territoire Français.

Sa maison mère est la société :

BioKlar Ltd. (UK)

Hanover Buildings
11-13 Hanover Street
Liverpool, L1 3DN
ctc: infos@bioklar.com Tel: +33 (0)9 70 46 64 36
Co. 08192127 VAT: GB995 1868 55
D-U-N-S Nbr : 21-855-7678

Le présent document concerne la fosse septique performante BioKlar Biofosse®

* « La Satisfaction Garantie »

** La Fédération Nationale des PME's



Foire Aux Questions :

Q : Est-ce que La Fosse Septique Performante Biofosse® est éligible pour l' éco prêt à taux zéro ?

R: La Biofosse®, par son procédé écologique sans électricité, est absolument éligible pour l' éco-prêt à taux zéro. Sans filtres à remplacer et sans entretien annuel coûteux, a pour résultats zéro frais inattendus, pas de mauvaises surprises, pas de pannes.

Q: Quelle est la différence principale entre la fosse septique performante BioKlar Biofosse® et d'autres fosses septiques traditionnelles ?

R: La Biofosse® utilise une technologie unique de forme bombe avec roulement et liquéfaction étendue, avec en plus, deux filtres permanents et brevetés PolyLok® de polissage à la sortie de la zone de clarification et en cuve exprès pour en résultat faire une amélioration de performance épuratoire en DBO5 et surtout en MES.

La plupart des fosses septiques traditionnelles produisent un effluent chargé en MES ou Matières en Suspension qui, par la suite, passent dans l'épandage ou filtre à sable. Ces eaux chargées produisent systématiquement pour ces fosses septiques traditionnelles un problème connu de colmatage, de passage préférentiel, menant à une dégradation de performance épuratoire à l'avenir, des entretiens étendus ou au pire la nécessité de remplacer le filtre à sable ou zone d'épandage (un méfait bien connu). Le tarif de remplacement d'une zone d'épandage ou filtre à sable colmatés revenant encore plus cher que sa pose du départ.

L'avantage surtout du système Biofosse® parmi d'autres systèmes d'assainissement non collectif par fosse septique traditionnelle, c'est qu'il protège nettement et automatiquement contre les problèmes de colmatage de zone d'épandage ou filtre à sable. Son faible rendement de matières en suspension, empêche le colmatage du lit de percolation, multipliant sa durée de vie par au moins 3x fois en évitant tout système mécanique ou apport en électricité.

Les avantages de l'installation fosse septique performante Biofosse® pour l'avenir? L'entretien aisé par l'extérieur de ces cuves donnant une fiabilité totale et maîtrise absolue de budget annuel très abordable, même possible par une entreprise de proximité après simple formation par notre technicien. De plus, d'être assuré d'une zone d'épandage ou filtre à sable protégé contre le colmatage prématuré.

Penser à poser vos questions supplémentaires à infos@bioklar.fr

Q: Est ce qu'il y a des odeurs? Est-ce qu'il y a des produits à ajouter ?

R: Non, il n'y a pas d'odeurs nauséabondes avec une ventilation aux normes DTU 64-1 grâce à ses couvercles performants.

R: Non, le procédé de traitement dans la fosse septique performante BioKlar Biofosse® est entièrement naturel et sans aucun produit à ajouter.

Q: Est-ce que des véhicules peuvent passer au-dessus de la fosse septique Biofosse® ?

R: Oui, avec un entourage en béton renforcé c'est tout à fait envisageable. Chaque cas et sol étant différent, nous suggérons de consulter une étude béton compétent pour vous renseigner d'avantage.

Q: Est-ce que je peux en installer une dans ma résidence secondaire ?

R: Oui, la BioKlar Biofosse®, installée à la norme française d'assainissement autonome avec un système d'épandage par le sol ou filtre à sable à la suite de la station, a été conçue pour les longues périodes de non utilisation et une remise en fonctionnement rapidement au moment de la réintroduction de matière organique.

Q: Est-ce que la fosse septique performante BioKlar Biofosse® pourrait être installée hors-sol ?

R: Oui, sa coque renforcée a été testée et certifiée conforme à une utilisation hors sol, étanche et costaud. Néanmoins, pour la stabilité de la température dans la fosse septique (qui pour résultat assure son fonctionnement stable et efficace) nous recommandons si possible de l'enterrer, ou l'entourer par un mur



de rétention et une couche de graviers roulés (10-20) , Grain de Riz ou sable stabilisé d'au moins 30cm autour de ses parois. Si une installation hors-sol est prévue, veuillez nous prévenir au moment de la commande et nous vous fournissons des instructions précises.

Q: Quels sont les couts annuels des fosses septiques Biofosse® par BioKlar® ?

R: Sans consommation électrique, avec seulement une inspection visuelle et nettoyage des filtres permanentes PolyLok® une fois par an (même possible par vos soins) – ou avec l'option de contrat d'entretien « aisé » et abordable et sa vidange seulement tous les 2-4 ans (ou @ 40% de remplissage de boues) les couts annuels sont maitrisable au minimum possible.

Q: Comment faire l'entretien ?

R: Nous vous suggérons un contrat d'entretien qui vous faire bénéficier de la garantie complète à Vie pour votre assainissement en avantage et remerciement. En choisissant la fosse septique performante BioKlar Biofosse®, vous avez le choix libre et la tranquillité complète. L'entretien annuel consiste d'une simple vérification du niveau des boues (selon les instructions dans ce guide), une inspection visuelle de l'intérieure de la cuve pour s'assurer d'un bon fonctionnement (selon les instructions dans ce guide) et un nettoyage des filtres permanente PolyLok® (Selon les instructions dans ce guide.) Rappelez-vous que choisir le contrat d'entretien comporte des avantages de garantie – voir à la fin de ce guide pour les modalités d'inscription et garanties supplémentaires, choisir l'option le plus convenable.

Q: Qu'est-ce que c'est une pompe de relevage intégrée ?

R: Une pompe de relevage intégrée dans la Biofosse® permet les eaux traitées d'être rejetées plus haut que la fosse lui-même, si besoin. Quel avantage la pompe intégrée ? Une installation à la fois plus compacte, moins chère et plus facile à installer. De plus, le tuyau de rejet est plus petit, plus flexible et plus costaud qu'un tuyau 100mm.

Q: Comment décider si j'ai besoin d'une pompe ?

R: Pour vous assurer de la topographie de votre installation, vous aurez peut-être besoin de faire appel à notre service technique ou un de nos installateurs agréés. Poser vos questions supplémentaires ou demander votre devis compris installation sur infos@bioklar.fr.

Q: Est-ce que je peux l'installer moi-même ou dois-j' avoir un installateur agréé ?

R: En choisissant la fosse septique performante BioKlar Biofosse® vous avez le choix libre. Sa conception pour faciliter son installation et entretien offre des avantages nombreux si vous avez un budget serré, car, ainsi qu'offrant une installation aisée aux particuliers, ça réduit le tarif d'une installation professionnelle. Penser à nous demander votre tarif personnalisé y compris étude, complétion de démarches administratives et installation, ainsi que vos options de financement adaptées. Après, vous n'avez que de choisir la fosse septique performante BioKlar Biofosse® et son « pack » d'options convenables, pour vous assurer de l'assainissement de vos rêves . . . Renseignez-vous à infos@bioklar.fr, l'équipe BioKlar® serais content de vous aider.

Pour d'autres questions, penser de nous envoyer un courriel à infos@bioklar.fr.

Processus du Concept Epuratoire de la Fosse septique performante BioKlar Biofosse®

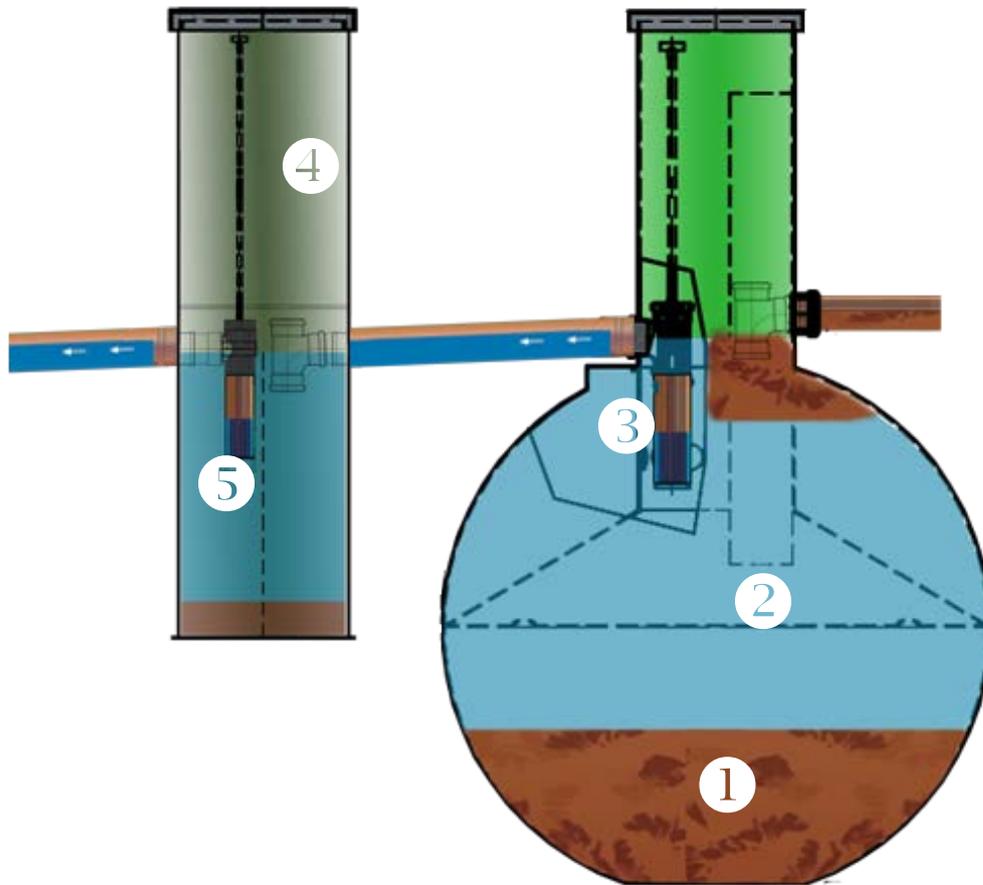


Figure #1 : Processus du Concept Epuratoire de la Fosse septique performante BioKlar Biofosse®

ETAPE 1 :

- Décantation primaire, les deux tiers de la cuve sont conçus pour la décantation et liquéfaction des eaux usées, ce qui permet les solides importantes à se tasser en laissant l'effluent plus léger à passer à l'étape 2 et qui pour avantage prolonge l'espace des vidanges.

ETAPE 2 :

- Par un montage bien étudié des parois internes perforées, l'effluent liquéfié remonte de façon à ralentir sa trajectoire, ce qui a pour résultat, d'extraire un pourcentage significatif des matières en suspension et contribue à atteindre un niveau de dénitrification améliorée, ainsi qu'une réduction en DBO5. Une performance rassurante.

ETAPE 3 :

- Le filtre permanent et breveté PolyLok®, avec 33 mètres de filtration, qui se trouve dans la 1ère chambre de clarification, fait une filtration des effluents déjà traités dans la zone anaérobie. Réduisant la matière en suspension (MES) d'avantage, et supportant une flore bactérienne aérobie performante à l'épuration, l'eau traitée naturellement se déverse vers la cuve de clarification.



ETAPE 4:

- Les eaux déjà traitées arrivent par gravité dans la cuve de clarification, d'une façon calme et limpide, permettant d'avantage aux MES de se répandre en bas de la cuve. Pour avantage, une zone de stockage de matières élargie et les vidanges espacées.

ETAPE 5 :

- Un deuxième filtre permanent et breveté PolyLok® placé à la sortie de la cuve de clarification, fait une dernière épuration aérobie de l'eau avant son déversement final. L'avantage étant la protection assurée de la zone d'épandage contre le colmatage.



Figure #2 : PolyLok® filtre

Réglementations, Normes et Certifications auxquelles répond la Biofosse®

Dans le cas où un élément de la fosse septique Biofosse® serait remplacé par un autre produit de sa fabrication; BioKlar® Limited, titulaire du produit, s'engage à assurer que ce produit de remplacement et sa mise en œuvre soit conforme aux normes / réglementations suivantes :

Normes européennes :

- CE FR EN 12566-1:2000/A1:2003, Fosse septiques préfabriquées
Cette norme amende la précédente (EN 12566-1:2000) pour des raisons de conformité avec le mandat M118 relatif aux Normes européennes harmonisées sur les produits issus des techniques de traitement des eaux résiduaires.
- NF EN ISO 12100-1 Sécurité des machines - Notions fondamentales – Principes généraux de conception Partie 1 : Terminologie de base, méthodologie
- NF EN ISO 12100-2 Sécurité des machines - Notions fondamentales –Principes généraux de conception, Partie 2 : Principes techniques

Normes nationales :

- NF P 98-331 Chaussées et dépendances - tranchées : ouverture, remblayage, réfection
- NF P 98-332 Chaussées et dépendances - Règles de distance entre les réseaux enterrés et règles de voisinage entre les réseaux et les végétaux.
- XP P 16-603 XP DTU 64.1 P1-2 Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome) – Maisons d'habitation individuelles jusqu'à 10 pièces principales Partie 1-1 : Cahier des prescriptions techniques (Ventilation).
- DTU 60.33 Canalisations en polychlorure de vinyle non plastifié - Évacuation d'eaux usées et d'eaux vannes.
- NF EN ISO 62 Détermination de l'absorption d'eau en Plastiques.

Arrêtés nationaux :

- Arrêté du 7 septembre 2009 modifié le 3 décembre 2010 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement Décembre 2010 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières non collectifs.
- Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif

Autres Normes Appliquées :

- BS 2782 Methods of testing plastics



A Faire Impérativement

- ⚠ Assurer que tous les conseils & informations contenus dans le Guide sont suivis à tout moment.
- ⚠ L'utilisateur final (et non pas l'acheteur) de la fosse septique BioKlar Biofosse® est responsable pour le fonctionnement et l'entretien du système et son rejet par moyens d'épandage ou filtre à sable selon l'indice de perméabilité du sol établie par étude de sol spécifique.
- ⚠ C'est important que le système fonctionne dans les conditions dont il est conçu. Toute variation de conditions pourrait déséquilibrer la flore bactérienne dans la fosse septique provoquant une défaillance où le système ne fonctionne pas comme spécifié et le rejet ne sera pas dans les Normes.
- ⚠ Assurer que la fosse septique Biofosse® est installée correctement selon les spécifications et instructions fournies.
- ⚠ Au même temps d'enterrer la fosse septique, il faut la remplir d'eau propre pour sa mise en service. Il est impératif de la remplir d'une façon régulière par les trous d'inspection, d'assurer que les multiples compartiments sont remplis d'une façon égalitaire. Il faut aussi se rappeler d'assurer l'égalité de remplissage de la Biofosse® au moment des vidanges. Sinon, vous risquez l'éclatement des parois à l'intérieur de la fosse qui ne seront pas couverts par la garantie.
- ⚠ Assurer que le pompe de relevage intégrée est branché par un électricien compétent selon les normes en vigueur. (si spécifié)
- ⚠ Une fois mise en service (raccordée à la maison et branchement achevé) votre fosse septique Biofosse® est maintenant en état de fonctionnement.
- ⚠ Pour vous assurer du bon fonctionnement de votre fosse septique performante BioKlar Biofosse® entretenir le système selon la partie " Entretien" dans ce Guide.
- ⚠ L'entretien est principalement visuel et indépendant de la vidange des boues. Vous devrez vidanger les boues du système selon les conseils évoqués dans ce Guide concernant le niveau maximal des boues retenues dans son bac primaire. Une vidange entière de la station en utilisation normale est absolument déconseillée et inutile et sera faite uniquement sous supervision d'un technicien qualifié.
- ⚠ Puisards, canalisations et la vidange des boues restent la responsabilité du client et tout endommagement provoqué à l'installation suite à un afflux de l'eau pluviale ou l'engorgement des canalisations ou puisards est exclus de la garantie.
- ⚠ Si vous avez des questions techniques concernant l'entretien de votre système contactez-nous par courriel à infos@bioklar.fr et nous vous répondons sous 24 heures ouvrables.

A Eviter Impérativement

- ⚠ Ne pas dévier des instructions contenues dans ce Guide sans autorisation écrite de BioKlar® Ltd
- ⚠ Ne pas modifier du tout, tout élément du système ou les composants internes fournis avec la station.
- ⚠ Ne pas ouvrir la fosse septique performante BioKlar Biofosse® ou enlever le couvercle sans avoir préalablement coupé le courant. (Si spécifiée avec pompe de relevage intégrée en option)
- ⚠ BioKlar® Ltd. n'est pas responsable d'endommagement ou pertes, y compris les pertes conséquentes, provoquées par la défaillance des équipements sanitaires ou la défaillance provoquée par l'introduction des solides importantes (ex. les couches jetables ou les serviettes hygiéniques) dans la fosse septique performante BioKlar Biofosse®.
- ⚠ Pour assurer le bon fonctionnement du système, l'utilisateur doit prendre quelques précautions y compris ce qui suit:
 - Au moment de l'installation et remplissage d'eau, faites très attention de remplir votre fosse d'une façon régulière en tous ses compartiments, ainsi qu'au moment de la vidange. Une différence de niveaux de plus de 30cm est absolument à éviter car ceci peut provoquer un éclatement des parois internes de la fosse que ne serait pas couvert par sa garantie. Il est déconseillé d'excéder la charge maximale de la station pour les périodes étendues.
 - Les écoulements d'un volume important ou chargés de produits chimiques comme ceux des piscines ou jacuzzis ne doivent jamais rentrer dans le système.
 - L'eau pluviale ne doit jamais rentrer dans le système afin d'éviter son surcharge.
 - Ne jamais permettre les grands volumes de produits chimiques de rentrer dans le système y compris:
 - Produit d'adoucissement d'eau.
 - Désinfectants ou bactéricides (comme les produits contenus dans les toilettes chimiques souvent trouver en camping-cars.)
 - Acides et Alcalins Forts.
 - Huiles ou Graisses en quantités industrielles.
 - Pesticides.
 - Chimies Photographiques
 - Eau de Javel en forte quantité ou non diluée



Les Filtres Permanents Polylok®

Les filtres PolyLok® se trouvent dans le bac de décantation qui est le dernier bac de la fosse, ainsi que dans la deuxième chambre de filtration. Veuillez vérifier les dessins techniques pour voir leur positionnement. Il faut les contrôler et rincer ponctuellement à l'eau claire, en général une fois chaque trois mois pendant l'inspection visuelle conseillée. Une alarme de trop-plein va se déclencher afin d'avertir le propriétaire de la nécessité de nettoyage des filtres si besoin. (En option)

Informations Générales, Fosses Septiques Performantes Biofosse®

Les Biofosses® sont conçues pour:

1. Traiter les eaux usées afin de minimiser la contamination des sols et cours d'eau.
2. Protéger les humains du contact avec les eaux usées.
3. Eviter le rejet direct des eaux usées non traitées dans la nappe phréatique.
4. Eviter le rejet direct des eaux usées non traitées dans le réseau des eaux pluviales.

Le traitement biologique des eaux usées dans nos fosses Biofosse® se produit, essentiellement, sous les conditions anaérobiques. La fosse septique performante Biofosse® de BioKlar® est uniquement conçue pour traiter des eaux usées domestiques. Il est interdit d'introduire des eaux d'une autre composition ou provenant d'un autre usage, comme des eaux pluviales, eaux industrielles, eaux de laiterie etc.

Caractérisation du Site

L'objet d'une telle caractérisation est à obtenir des informations suffisantes pour déterminer si le site peut être développé pour une fosse septique performante BioKlar Biofosse®. Il y a un nombre d'étapes y compris:

- Une étude documentaire, qui ramasse des informations disponibles sur les cartes etc concernant le site.
- Une étude de sol qui évalue le site par rapport aux traits de la surface et qui évalue la structure de la profondeur du sol et la nappe phréatique ainsi que la perméabilité du sol après les essais de percolation.

Ici la responsabilité reste avec le propriétaire et son bureau d'étude chargé de l'affaire. Nous conseillons tous propriétaires à se renseigner auprès de leur mairie d'abord pour savoir si une étude de sol communale a été faite.

L'Emplacement de la BioKlar Biofosse®

Distances Conseillées

(Veuillez consulter votre mairie pour plus de précisions dans votre région)

| | Maison | Cours d'eau ou ruisseau | Source ou Puits destinés à l'alimentation humaine | Lac | Limite du Terrain | Route | Arbres ou arbustes |
|------------------|------------|-------------------------|---|------------|-------------------|-----------|--------------------|
| BioKlar®: | 5m | 10m | 35m | 50m | 3m | 4m | 5m |
| Epandage | 10m | 10m | 35m | 50m | 3m | 4m | 5m |

Distances de séparation minimum en mètres.

La liquide est introduite dans et rejetée de la Biofosse® par moyens de gravité. Ceci peut être pertinent par rapport à l'emplacement de la fosse. Autrement, une version de la fosse avec pompe de relevage intégrée est disponible. La Biofosse® est conçue uniquement pour le passage des piétons. Une protection adéquate doit être présente pour éviter les charges superposées. Les véhicules doivent être interdits de la zone qui entoure le Biofosse®. Les véhicules doivent respecter une distance égale à la profondeur de l'excavation à moins qu'une protection structurale tout autour de la cuve soit fournie. Afin de restreindre les animaux des agriculteurs d'endommager la cuve, il faut l'entourer d'une clôture correcte. Les couvercles sont garantis par le fabricant pour supporter une charge de 250kg.

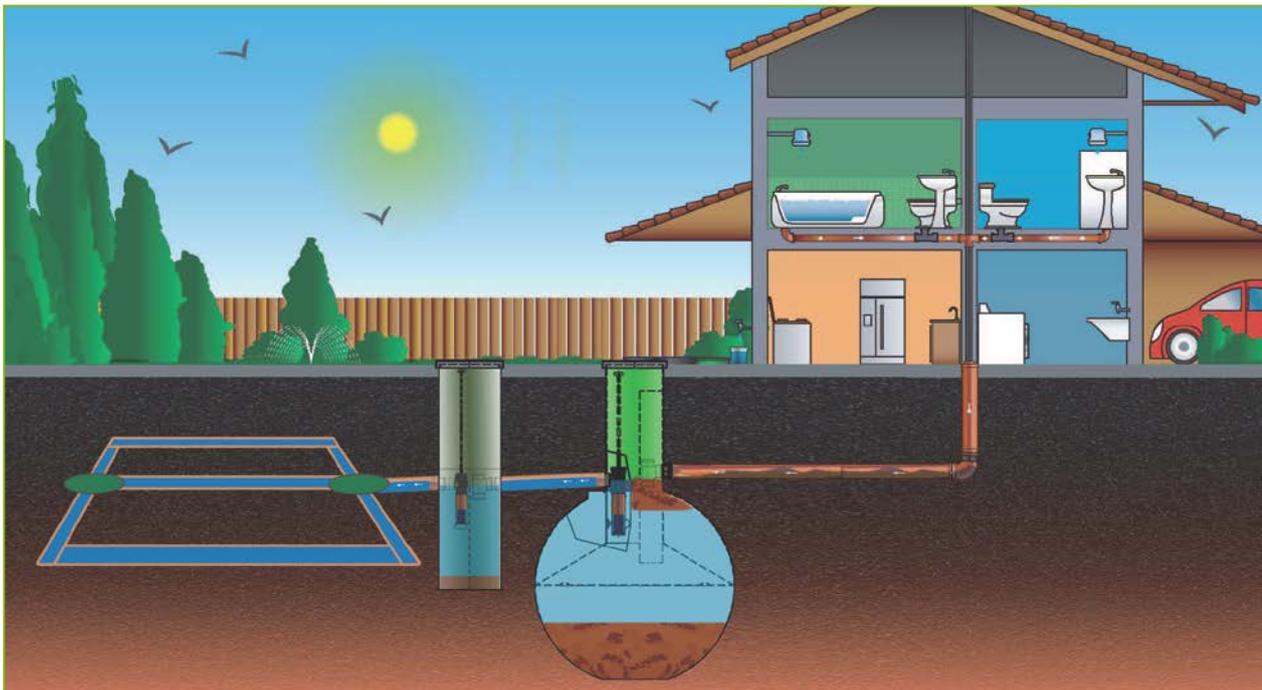


Figure #3 : L'Emplacement du fosse septique performante Biofosse®



Installation de la Fosse septique performante BioKlar Biofosse®

⚠ A Noter: Au moment de la livraison de la Biofosse®, vous êtes obligé de l'examiner de près pour l'endommagement. Si vous trouvez l'endommagement ou le soupçonner, veuillez impérativement marquer le bon de livraison "RECU ENDOMMAGE" et nous informer au maximum dans les 12 heures suivantes sa livraison aux infos@bioklar.fr, avec photos si possible et un descriptif précis de l'endommagement. BioKlar® Ltd. s'engage de vous répondre en écrit sous 24 heures ouvrables avec sa proposition de résiliation. Les problèmes d'endommagement dus au transport ne peuvent pas être résolus après l'installation. Puis, c'est la responsabilité du propriétaire ou maçon/terrassier à achever l'installation de la cuve selon les instructions fournies. Une pelle mécanique adaptée est indispensable afin d'excaver le trou et faire baisser la fosse septique performante BioKlar Biofosse® dedans. (Voir la rubrique «Manutention des fosses septiques BioKlar Biofosse®»)

Une fois un site approprié est choisi et creusé selon les instructions fournies, les étapes suivantes doivent être appliquées: Dès que l'installation est achevée, la cuve remplie d'eau et raccordée aux canalisations etc, le branchement électrique doit être fait. Ce n'est qu'après que la mise en service finale soit terminée.

A Noter: Sites Détrempés

⚠ La fosse BioKlar Biofosse® pourrait être installée dans un site détrempe en prenant les précautions précises de remblayage. Veuillez contacter le fabricant d'avantage pour de renseignements s'il y a des conditions jugées extrêmement difficiles dues à un site très détrempe à plus que la moitié de la hauteur de la cuve.

Manutention des Stations BioKlar®

⚠ A Noter : Les modalités de transport et de manutention doivent respecter les règles de sécurité en vigueur.

La livraison est habituellement par camion et semi-remorque, et pour les stations BF3000 et BF4000 sur palette. Veuillez assurez-vous de la possibilité de son accès aisé au chantier, ainsi que du matériel adapté de lui faire descendre du transport, sinon, prévoir sa livraison à un endroit capable d'assurer son transfert par les moyens plus adaptés de l'accéder, comme une remorque ou camionnette benne. Souvent, la plus facile c'est de faire livrer chez l'installateur, qui le ramène sur place en même temps que ses engins de chantier. L'utilisation des anneaux de levage fournis est conseillée pour le simple soulèvement et mise en place des fosses BioKlar Biofosse®. Ces dernières doivent être vides pendant ses manœuvres.

La cuve est soulevée et mise en place avec les élingues adaptées, selon les instructions fournies.

⚠ IMPORTANT: Les CMU indiquées sur les élingues s'entendent dans le strict respect des conditions précisées dans les Normes EN 1492-1 et EN 1492-2 et leurs coefficients d'utilisation (**⚠ A Noter:** Tout Angle supérieur à 60° est **INTERDIT**)

Les anneaux de levage sont prévus sur la fosse septique performante BioKlar Biofosse®, pour son soulèvement, mais **⚠ ATTENTION** – ils sont là pour la pose de la fosse, et non pas pour son déplacement sur longues distances et en terrain dénivelé. En cas de longues déplacements, prévoir des élingues adaptées, voir plus longues et 150mm de large, suffisamment qu'ils passent sous la cuve entière. Eviter impérativement, en tous les cas, de permettre des personnes de circuler dessous la cuve ainsi soulevée. Il faut faire attention pour éviter d'endommager les flasques externes ou tuyaux et pour assurer la bonne orientation des tuyaux de l'entrée et de sortie. Ils sont marqués clairement sur la cuve.

L'emploi d'un palonnier devra respecter les schémas ci-dessous. Ne jamais circuler en dessous de la fosse ainsi suspendue.



Figure #4 : La manutention correcte des Fosses Septiques Biofosse®

Contraintes liées à l'emprise de l'installation

Les dimensions techniques compactes de la BioKlar Biofosse® sont à trouver dans le Tableau Technique (page 3). Conformément à la législation en vigueur, vous avez une obligation d'épandage des eaux sur votre parcelle, selon sa taille et topographie. Veuillez consulter votre Mairie ou SPANC davantage pour des renseignements pertinents, votre infiltration serait dimensionnée selon les sondages de perméabilité qui ont été fait au moment de votre étude de sol. A noter que le niveau de rejet des MES de la BioKlar Biofosse® étant aussi bas, afin de protéger votre réseau du colmatage, vous aurez la possibilité d'économiser dans le dimensionnement de la zone d'épandage ou filtre a sable et réduire l'emprise totale requise. Penser à préciser le BioKlar Biofosse® au cabinet d'experts à qui vous confiez votre étude de sol, qu'il peut prendre en compte ses taux de MES réduites au moment de leurs calculs de dimensionnement. Prévoir un écart minimum de 250 mm entre la cuve et les côtés de l'excavation.

Contraintes liées à la Pente du terrain

La forme des trois dispositifs permet une installation facile en terrain incliné. En tous les cas, le terrain après terrassement autour des cuves doit présenter une pente permettant l'évacuation des eaux de pluie en respectant les consignes du DTU 64.1. Un dégagement d'au moins un mètre de terrain plat est conseillé tout autour de l'unité en prévision des opérations d'entretien courant. En cas de terrain en pente sévère ou jugée instable réaliser un mur de soutènement afin de protéger la fosse septique Biofosse® des poussées latérales.

⚠ A NOTER : DANS LES CAS OÙ UNE DALLE DE RÉPARTITION, UN MUR DE SOUTÈNEMENT OU UNE SEMELLE EN BÉTON EST JUGÉE NÉCESSAIRE, UNE ÉTUDE PRÉCISE, PRENANT EN COMPTE LES FACTEURS EXTERNES TELS QUE LE POIDS DE LA CHARGE, LA FRÉQUENCE DE LA CHARGE ROULANTE, LES POUSSÉES LATÉRALES, LA HAUTEUR DE LA NAPPE PHRÉATIQUE... DOIT ÊTRE RÉALISÉE. VOUS ÊTES CONSEILLÉ DE FAIRE APPEL À UN BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISÉ.



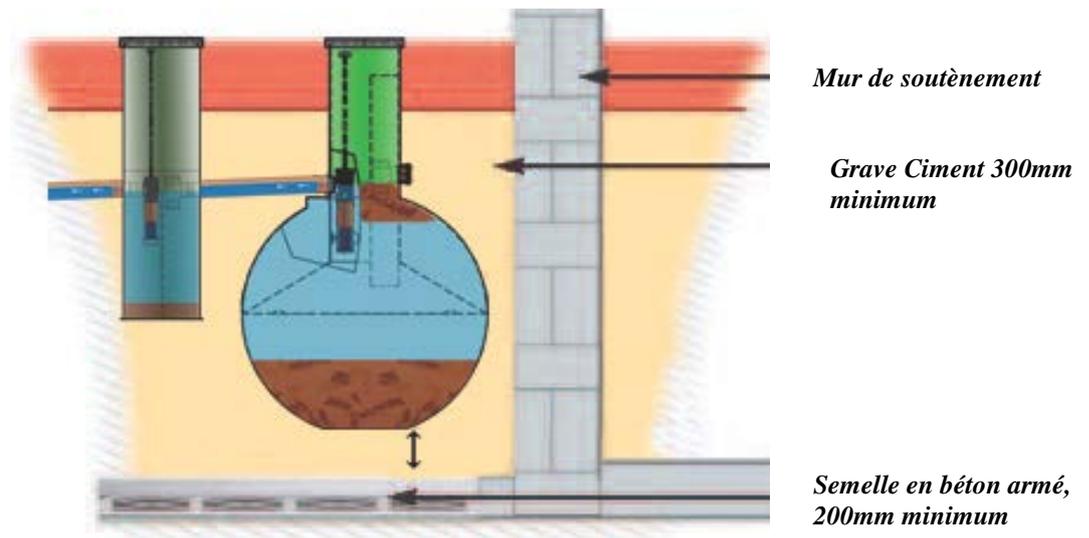


Figure #5 : Contraintes liées à la pente du terrain

Contraintes liées au niveau & nature du substratum rocheux

La fosse septique performante BioKlar Biofosse® sera installée impérativement à niveau, avec considération du bon écoulement des eaux usées entrantes, en traitement, et sortantes, ainsi que l'eau de ruissellement de surface (à éviter absolument de laisser entrer dans la fosse). Un substratum rocheux nécessite peut être une brise roche, car, il faut creuser un écart minimum de 250 mm entre la cuve et les côtés de l'excavation et 200mm dans le fond, pour la pose de la couche de grave ciment et l'emboîtement de la cuve dedans, en évitant toute possibilité des vides ou pointes de forces particuliers en dessous de la station.

Contraintes liées à la perméabilité du sol

En accord avec les textes du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, à la sortie du dispositif de prétraitement BioKlar Biofosse®, les eaux usées doivent être traitées si la perméabilité du sol le permet par une zone d'épandage ou sinon une filtre à sable. Le rejet d'eaux usées traitées vers le milieu hydraulique superficiel n'est possible qu'après une étude particulière démontrant qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable et après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur.

Installation de la cuve

- Un site sec exige une installation type (i). Un site sec est un site où la nappe phréatique ne dépasse jamais le fond de la cuve.
- Un site mouillé exige un remblai partiel en grave ciment, type (ii). Un site mouillé est un site où la nappe phréatique peut dépasser le fond de la cuve.
- Un remblai en béton renforcé complet, doit être aussi exigé où le BioKlar Biofosse® peut être sujet à une charge superposée (passage véhiculaire etc.) selon une étude spécifique faite par un ingénieur béton qualifié. Aucune charge roulante, statique ou piétonnière supérieure à 2,5 kN/m², ne doit être exercée ou doit s'approcher de moins de 5 mètres des éléments de la Biofosse®, sauf en cas de remblai en béton renforcé complet.

Sécurité sur le chantier

Selon les normes NF P331 et NF P332, si les fouilles en tranchée (à paroi verticale ou sensiblement verticale) sont de plus de 1,30 mètre de profondeur et d'une largeur égale ou inférieure aux deux tiers de la profondeur, elles doivent être blindées. Les autres parois des fouilles en tranchée (en excavation ou en butte) doivent être aménagées, eu égard à la nature et à l'état des terres, de façon à prévenir les éboulements. En matière de sécurité, la réalisation du chantier doit prendre en compte l'ensemble des dispositions réglementaires.

Guide d'Installation – Consignes Générales

Installation Type (i)

- Après avoir tracé les dimensions de la cuve en utilisant sa Fiche Technique, (et en bien vérifiant avec votre fosse) creuser la terre d'une façon sécurisée selon son morphologie à la profondeur préconisée. Il est conseillé de ne pas creuser trop profond, un fond de fouille bien stable est exigé. La cuve doit être installée à la profondeur correcte afin de relier aux canalisations d'entrée et sortie et en tenant compte de sa hauteur éventuelle. Laisser toujours une marge de sécurité comme quoi l'eau de pluie va s'évacuer et non pas inonder la cuve en cas de forte pluie et ruissellement. Enlever des rochers ou des objets aigus d'une dimension importante (ex. balle de tennis) de la base et les côtés de l'excavation. Puis, une base nivelée est formée avec du grave ciment.
 - Pour que les fondations du grave ciment sont posées et nivelées, l'utilisation d'un râteau est idéale. Le béton doit être d'une qualité et épaisseur suffisante (minimum 150mm et classement 25 Nm), pour assurer que la cuve soit bien supportée par rapport aux conditions du terrain et les charges imposées sur la cuve.
 - La cuve est soulevée et mise en place avec les élingues adaptées, selon les instructions fournies. Les œillets sont prévus sur la fosse septique performante BioKlar Biofosse® pour son soulèvement, mais **⚠ ATTENTION** – ils sont là pour la pose de la station, et non pas pour son déplacement sur longues distances et en terrain dénivelé. En cas de longues déplacements, prévoir des élingues adaptées, voir plus longues et 150mm de large, suffisamment qu'ils passent sous la cuve entière. Veuillez consulter la rubrique « Manutention des Stations BioKlar® ».
 - Eviter impérativement, en tous les cas, de permettre des personnes de se placer dessous la cuve ainsi soulevée. Il faut faire attention pour éviter d'endommager les flasques externes ou tuyaux et pour assurer la bonne orientation des tuyaux de l'entrée et de sortie. Ils sont marqués clairement sur la cuve.
 - La cuve doit être 100% à niveau. Le bord du couvercle doit être environ 5cm au-dessus du niveau du sol après le terrassement soit achevé pour que le couvercle uniquement dépasse le sol. Aligner les tuyaux d'entrée et de sortie avec les tuyaux de la maison et les tuyaux de percolation ou rejet respectivement.
 - Assurer que les "pieds" (si présents) soient enfoncés, et commencer d'assurer que le grave ciment est placé et tassé tout autour de la base de la cuve. Il faut faire attention pour éliminer les vides dans cette couche qui entoure le bas de la station, faire attention de bien tasser le grave ciment, que le bas de la cuve est assis dessus le remblai. Assurer que le couvercle de la cuve est à plat, nivelé, plus haut que le niveau de la terre habituelle, et que tous les raccordements sont parfaitement alignés.
 - Pendant que le remblayage avance, la cuve sera progressivement remplie d'eau propre en tous ses compartiments par ses trous d'inspection, pour éviter que la cuve sorte de son emplacement durant le remblayage. Il est impératif de la remplir d'une façon égalitaire par le haut, et non pas uniquement par son entrée d'eaux usées habituelle, car sinon vous risquez de surcharger et éclater ses parois internes, qui ne seront pas en ce cas couverts par la garantie. Puis, l'excavation est remblayée jusqu'au 20cm au-dessus le milieu de la cuve, avec un minimum de 200mm entourage de la cuve pour sa protection des pierres aiguillées.
- ⚠ A Noter Impérativement:** Eviter pendant tout remblayage de verser les matériaux directement sur la cuve, déverser progressivement par les cotés de l'excavation en harmonie avec le niveau d'eau dans la cuve. Le grave ciment, gravillons roulés (10-20) ou autre matériel granuleux adapté (Grain de riz - indice de compactage 0,2 ou moins) utilisé pour remblayer, doit être bien tassé pour assurer l'égalisation des forces et pour éviter des piques de force sur la cuve. De plus, si utilisant du béton coulé en cas de zone passager ou de conditions difficiles, il ne faut pas utiliser les



machines vibrantes parce qu'elles peuvent endommager la cuve. Préconiser de le faire en plusieurs étapes, en relevant le niveau progressivement autour de la cuve.

- Le reste de l'excavation autour de la cuve soit remblayée avec des gravillons roulés (10-20) ou un autre matériel granuleux adapté (Grain de riz - indice de compactage 0,2 ou moins) au-dessous des raccordements des tuyaux. Assurez-vous que les raccordements restent apparents tant qu'ils ne soient pas raccordés.
- Maintenant que l'excavation pour la fosse est largement remblayée, procéder à raccorder les tuyaux en toute sécurité. La fosse septique performante BioKlar Biofosse® utilise les tuyaux NF en PVC 100mm avec adaptateur 110mm. Un court tuyau avec des joints flexibles est conseillé immédiatement avant et après la cuve pour permettre un mouvement éventuel entre la cuve et les tuyaux.
- Puis, consulter un professionnel compétent pour brancher le courant, selon les normes en vigueur si la pompe de relevage intégrée est spécifiée.
- Une fois que tous les raccordements soient achevés, y compris les ventilations, continuer de remblayer avec des gravillons roulés (10-20) ou un autre matériel granuleux adapté (Grain de riz - indice de compactage 0,2 ou moins) au-dessus des raccordements des tuyaux. et la cuve – finalement, mettre en place une couche de bonne terre végétale de 20 cm en préparation de semer une belle pelouse Anglaise!

Installation Type (ii)

- Un site mouillé est un site où la nappe phréatique peut dépasser le fond de la cuve. Parfois, l'installation dans un site mouillé est exclue par les conditions sur le site, par rapport à l'élimination d'effluent. Une sous base de 25cm 0/30 est à poser, tassée et nivelée. **⚠ A Noter:** Si le site est très humide, (la nappe habituellement dépasse le milieu de la cuve,) prévoir de la sangler a la dalle en béton avec des sangles imputrescibles adaptées, accrochées à l'armature scelle durant sa pose.
- L'excavation est gardée sèche en pompant l'excès d'eau avec une pompe/puisard, et tuyau d'aspiration. Continuer l'assèchement aussi longtemps que nécessaire et au moins que la base en béton coulé 20cm soit durcie. L'excavation et sa couche de 0/30 serait doublée avec une couche de polyéthylène 1200 jauges (0.3 mm.) La qualité et l'épaisseur de la base en béton ou grave ciment maintenant posée dessus doivent convenir les conditions sur le site (minimum 250mm épaisseur et qualité 25N).
- La cuve est installée et l'excavation remblayée conformément aux besoins d'un site sec TYPE (i) dès maintenant, sauf l'excavation doit être remblayée avec du grave ciment ou béton jusqu'à environ 300mm dessous le niveau du sol fini en couvrant par un minimum de 20cm le joint boulonné de la station. Penser à utiliser des joints flexibles des tuyaux entrant et sortant si nécessaire.

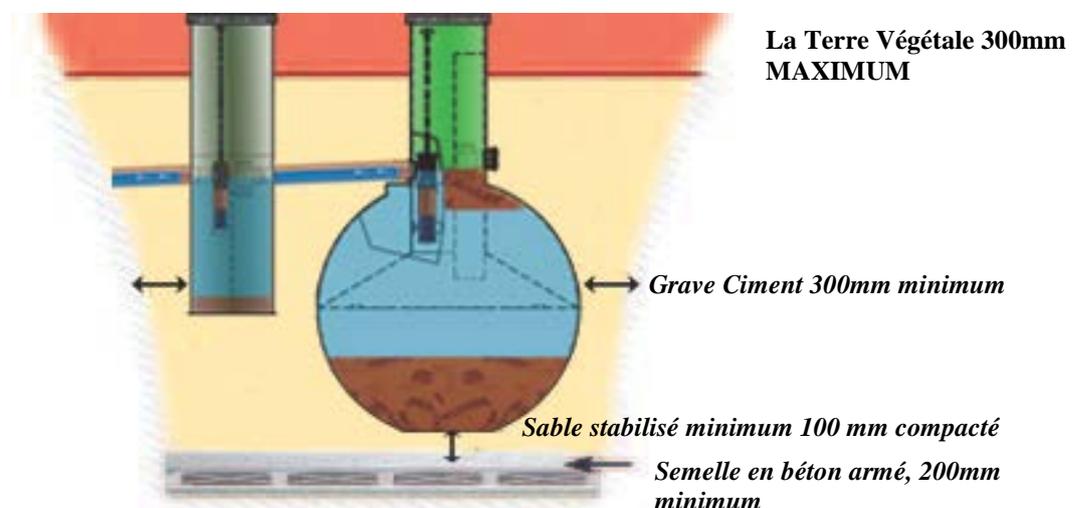


Figure #6 - Installation en Site Mouillé

Ventilation

- Selon les recommandations du DTU 64-1 (concernant la ventilation) :

Entrée d'air (ventilation primaire)

- L'entrée d'air est assurée par la canalisation de chute des eaux usées prolongée en ventilation primaire dans son diamètre (100 mm min.) jusqu'à l'air libre et au-dessus des locaux habités.
- Pour les cas particuliers (siphon en entrée de fosse septique, poste de relevage), une prise d'air indépendante est obligatoire.
- NOTE Les prescriptions relatives aux canalisations de chutes des eaux usées sont comprises au sens de la norme NF P 40-201 (Référence DTU 60.1).
- 7.3.3 Extraction des gaz de fermentation
- Les gaz de fermentation doivent être évacués par un système de ventilation muni d'un extracteur statique ou éolien situé au minimum à 0,40 m au-dessus du faîtage et à au moins 1 m de tout ouvrant et toute autre ventilation.
- Les extracteurs statiques doivent être conformes à l'Annexe D. Les extracteurs éoliens doivent présenter au moins la même efficacité (coefficient de pertes de charge et facteur de dépression). Le tracé de la canalisation d'extraction doit être le plus rectiligne possible, sans contre-pente et de préférence en utilisant des coudes inférieurs ou égaux à 45°.
- On doit veiller, autant que faire se peut, à ce que l'entrée et la sortie d'air ne soient pas en proximité immédiate.
- L'extracteur ne doit pas être à proximité d'une VMC.
- Veuillez suivre les recommandations du DTU 64-1 comme explique sur l'extrait suivante :



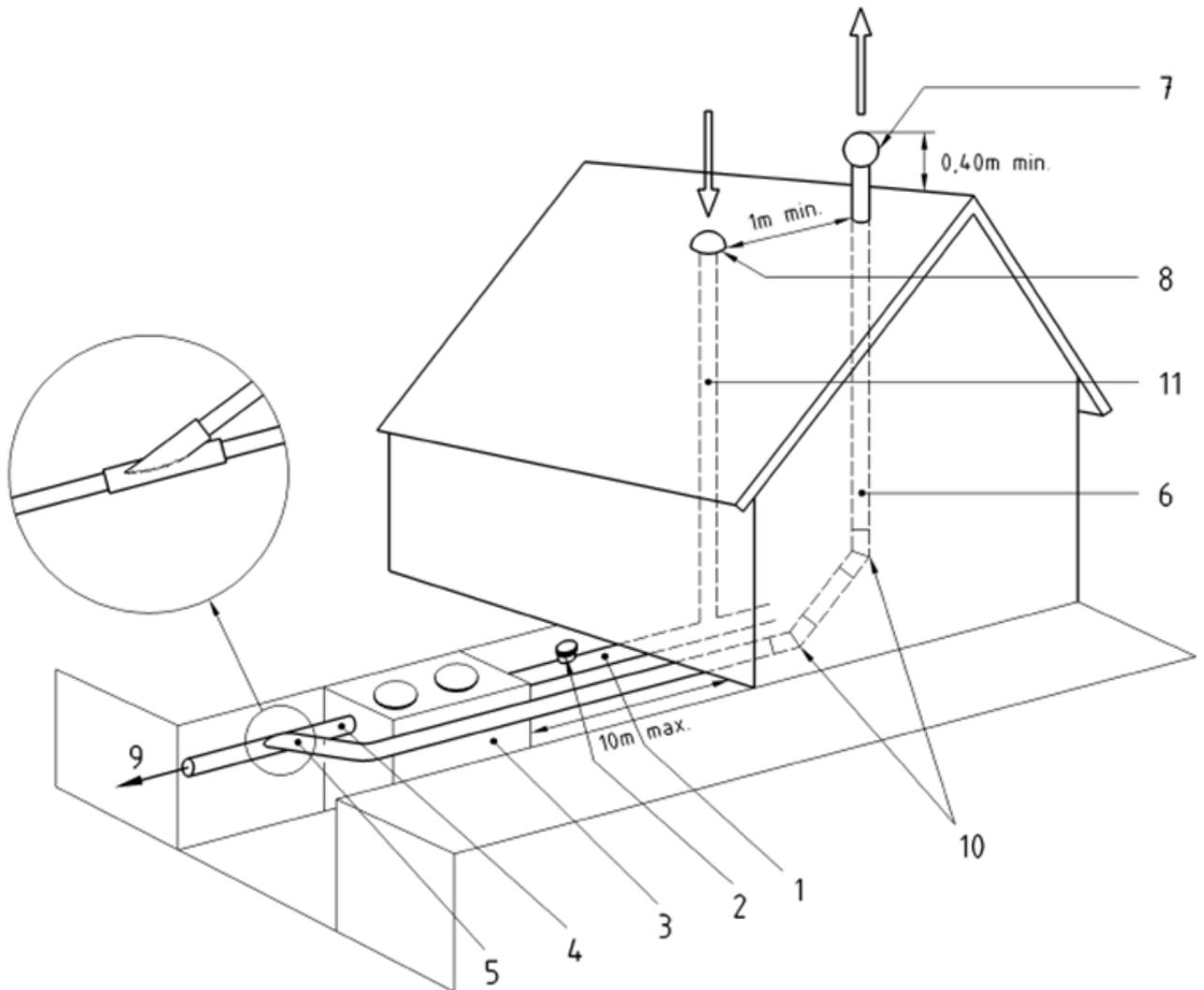


Figure #7 - Exemple de schéma de principe – Ventilation

Légende

- 1) Canalisation d'amenée des eaux usées domestiques (pente de 2 % min. à 4 % max.)
- 2) Té ou boîte de branchement ou d'inspection
- 3) Fosse septique (avec préfiltre intégré ou avec un préfiltre non intégré posé en aval de la fosse septique)
- 4) Canalisation d'écoulement des eaux prétraitées (pente de 0,5 % min.)
- 5) Piquage de ventilation haute réalisé à l'aide d'une culotte à 45° positionnée au-dessus du fil d'eau
- 6) Tuyau d'extraction diamètre 100 mm min. sur toute sa longueur et sans contre-pente. Ventilation haute (passage possible à l'intérieur de l'habitation)
- 7) Dispositif d'extraction à 0,40 m au-dessus du faîtage (extracteur statique ou éolien)
- 8) Dispositif d'entrée d'air (ventilation primaire) par chapeau de ventilation
- 9) Évacuation des eaux usées prétraitées (vers dispositif de traitement)
- 10) Succession de deux coudes à 45°
- 11) Colonne de ventilation primaire raccordée à l'évacuation des eaux usées domestiques (WC, lavabo, baignoire, etc.)

Provision Électrique de la Pompe de Relevage Intégrée

⚠ A Noter: Tous les travaux électriques doivent être faits par un professionnel compétent en utilisant les matériels adaptés. Les travaux électriques doivent suivre rigoureusement les instructions fournies et les normes nationales en vigueur.

- Une prise d'extérieure IP54 de 230V, 16Amp, est fournie avec la fosse afin de faciliter l'éventuel enlèvement de la pompe pour inspection approfondie ou entretien.
- Ils conforment aux normes européennes en vigueur
- Une fois mise en service, ne pas débrancher le courant de la pompe. La pompe doit impérativement fonctionner 24/7.

⚠ A Noter : Le câble passe par les presse-étoupes 25mm dans la chambre de pompage et puis termine à la boîte de jonction.

Montage:

Un conducteur de 3 à 3

Conducteur neutre de 4 à 4.

Un conducteur de 5 à 5

Un conducteur de 6 à 6

Terre conducteur de PE Terminal à PE Terminal

Fourni de série BioKlar® :

- Une prise imperméable de 230V, 16Amp. (La prise est conforme aux normes européennes en vigueur)

A fournir par le client :

- Un câble de 2.5mm² (Deux conducteurs + terre). Câble sous gaine qui va de l'armoire électrique du client à la prise de la cuve.
- Protection du câble par 10 amp protégé par un dispositif différentiel à courant résiduel (DDR), 230V, AC et disjoncteur 0.03amps.
- Une fois mis en service, ne jamais débrancher le courant du compresseur. La cuve doit impérativement fonctionner 24/24 & 7/7.

1) Dévisser la bride de la prise male étanche et la retirer de la prise femelle.



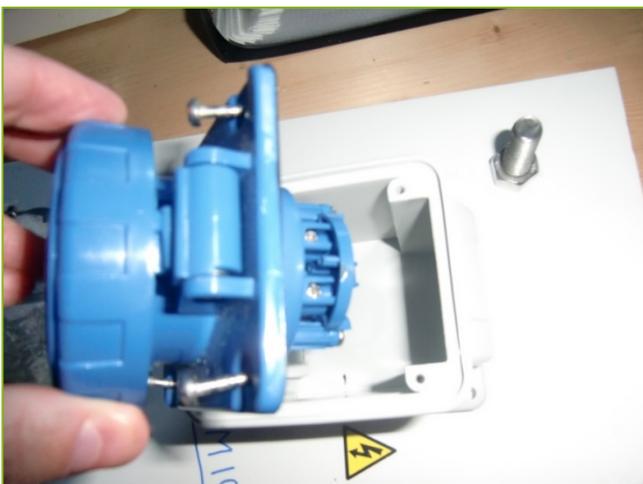
- 2) En insérant un tournevis à l'endroit indiqué, dévisser le couvercle de la prise mâle et l'enfiler sur le câble (en respectant bien le sens de pose)



- 3) Préparer les fils et les attacher aux endroits indiqués, revisser le couvercle de la prise mâle, et visser le joint d'étanchéité sur le câble.



- 4) Dévisser les 4 vis du couvercle de la prise femelle, retrouver le joint étanche à l'intérieur, et enlever la découpe convenablement pour recevoir et visser le joint étanche. Insérer le câble d'alimentation, faire les connections électriques dans la prise femelle, revisser la prise dans son boîtier et visser le joint d'étanchéité sur le câble.





5) Brancher la prise male dans la prise femelle et serrer la bride d'étanchéité.

- Vos branchements électriques sont terminés.

Mise en Service :

Une fois le branchement électrique est mis en place entre la fosse septique performante BioKlar Biofosse® et le panneau électrique dans la maison, le système est maintenant opérationnel.



Alarme – Présentation

Une alarme peut être posée dans les cuves en option pour prévenir d'une panne de la pompe de relevage (si spécifié) afin de vous avertir d'un dysfonctionnement.

Pourquoi installer une alarme?

Une alarme vous prévient des pannes dans le système – pour vous rendre tranquille.

Qu'est ce qu'elle vous avertir?

- Indication d'un niveau d'eau trop élevé (en option)
- Défaillance d'interrupteur flotteur. (en option)
- Défaillance de la pompe de relevage. (en option)

Comment suis-je prévenu?

- Alarme audio avec une facilité muette.
- Dès que vous voyez qu'il existe un problème dans le système vous pouvez mettre l'alarme audio en muette.
- Lumière sur l'alarme.

Raccordement Hydraulique de la Cuve.

Il n'est pas autorisé de raccorder les eaux pluviales des toitures, canalisations, trottoirs etc. dans la fosse septique performante BioKlar Biofosse®.

Des artisans compétents doivent faire le raccordement entre la maison et la fosse septique performante BioKlar Biofosse®.

Rejet des Eaux Usées

La fosse septique performante BioKlar Biofosse® rejette les eaux usées mieux que les standards exigés comme testé et certifié aux normes FR EN CE 12566-1 DTU 64-1 pour un dispositif de prétraitement. Le rejet d'eaux ainsi prétraitées doit être éliminé par les moyens suivants:

- Par une zone d'épandage adaptée, selon des prescriptions de l'étude de sol.
- Par un filtre à sable adapté.

Le meilleur moyen d'élimination dépend sur plusieurs raisons y compris les résultats de percolation, type de sol, la nappe phréatique et la topographie du site. Veuillez nous contacter pour plus de renseignements.

Entretien Ponctuel

Pour maintenir son efficacité, la fosse septique performante BioKlar Biofosse® aura besoin d'un entretien annuel de ses filtres Polylok® et une vidange des boues à des périodes étendues.

Fréquence et Volume de Vidange des Boues

La vidange des boues de la Biofosse® est la responsabilité du propriétaire aux périodicités appropriées en fonction de leur niveau dans la zone anaérobie de la première chambre ainsi que la chambre de clarification Polylok® @ Max 40% remplissage totale. Ceci doit être vérifié une fois chaque 6 mois minimum, pourtant, selon usage et le nombre d'habitants, les vidanges moins fréquentes seront exigées et en pleine occupation, dans notre expérience, tous les 2 à 4 ans est à anticiper. Les conseils y compris des instructions détaillées pour plonger et mesurer la profondeur des boues dans la cuve se trouvent en bas. Veuillez suivre la procédure de vidange fournie avec la Biofosse® ainsi que les consignes mentionnées dans l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 03/12/10 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif. Seules des personnes agréées selon cet arrêté doivent exécuter la vidange. Elles décideront de la destination et du devenir des boues et en tiendront compte et le noteront dans le carnet d'entretien. Gardez une copie de chaque bordereau de suivi de vidange avec la documentation de l'installation. Si avant la date prévue le niveau des boues atteint 40 % du volume des zones mentionnées, ce volume doit être vidangé directement. (env 40% du volume totale selon modèle).

C'est la responsabilité du propriétaire d'assurer un accès pour le véhicule de vidange afin de faire la vidange de la fosse septique performante BioKlar Biofosse®.

Ne permettre jamais le véhicule de vidange de passer par-dessus la cuve. Gardez-le au moins 4 mètres des couvercles de la fosse septique performante BioKlar Biofosse®.

1. Enlever le couvercle de vidange en défaisant les écrous. Le couvercle de vidange peut être maintenant enlevé.
2. Enlever les boues de la fosse septique performante BioKlar Biofosse® avec l'aspirateur du véhicule. Faites-le soigneusement afin d'éviter d'endommager la fosse septique avec le tuyau d'aspiration.
3. Pendant la vidange des boues, Il est essentiel de ne pas occasionner une inégalité de niveaux des eaux excessives (Assurer impérativement moins de 30cm de différentiel.) Si besoin, remplir à l'eau claire progressivement et au même temps pour remplacer les boues aspirées, afin de ne pas surcharger les parois internes de la fosse. Sinon, vous risquez d'éclater ces parois, qui ne seront pas couvertes par la garantie en ce cas. Veuillez assurer des consignes de sécurité concernant la protection des personnes en proximité des eaux usées, ainsi que les tuyaux branchées au réseau de l'eau potable - ils seront impérativement fournis d'un clapet anti-retour NF.
4. Remplacer le couvercle de vidange.

⚠ A Noter :

- Le couvercle de vidange ne sera jamais laissé enlevé pendant que la cuve reste non gardée.
- Ne jamais faire la vidange toute seule.
- Soyez certain de vous assurer d'une hygiène personnelle en portant des gants, lunettes de sécurité et protège vêtements appropriées
- L'emplacement de la fosse septique performante BioKlar Biofosse® doit être indiqué et le véhicule de vidange ne doit jamais l'approcher à une distance moins que la profondeur de l'excavation faite pour enterrer la cuve, à moins que des précautions appropriées soient prises.

L'efficacité de performance de la fosse septique performante BioKlar Biofosse®, dépend sur l'entretien visuel régulier pour vérifier son bon fonctionnement, et qu'une fois par an de nettoyer les filtres PolyLok®. C'est la responsabilité du propriétaire de faire vidanger la fosse des boues retenues et garder les bouches d'aération débouchées. La bouche d'entrée incorporée dans la station garantit une alimentation de l'air propre dans la cuve. La bouche de sortie suite à la fosse (DTU 64-1) permet le gaz à échapper et évite la pressurisation de la cuve. Il est conseillé que la fosse septique performante BioKlar Biofosse® aura besoin d'un entretien minime une fois par an afin de garantir l'efficacité de sa performance est maintenue.



L'Entretien des Filtres Polylok®

Dans la Biofosse® il y a deux filtres Polylok® montées en série – une dans la fosse septique lui-même, juste avant la sortie des eaux – et l'autre dans la deuxième cuve de clarification.

Pour les nettoyer, il suffit de prendre la manche d'enlèvement, et le soulever tout en gardant l'axe verticale.

Ensuite, rincer soigneusement sous l'eau claire, si possible au-dessous le capot ouvert de la Biofosse® que l'eau de rinçage retombe dans la fosse septique. Fait attention de ne pas utiliser un jet trop fort, en risque d'endommager les lames du filtre ou de pulvériser de l'eau inutilement dans l'air.

Ensuite remplacer le filtre et le pousser tout au fond de son socle

Conseils pour les systèmes de traitement pour des maisons individuelles

Comment vérifier la profondeur des boues ?

La profondeur des boues peut être vérifiée avec la technique suivante:

- Porter des gants et tenue de protection y compris lunettes adaptées. Il ne faut pas fumer pendant cette opération.
- Utiliser une perche de 2.5m et l'envelopper au fond 1.2m avec un chiffon blanc.
- Baisser la perche dans le fond de la première cuve et le tenir en position pendant plusieurs minutes afin de permettre les boues à pénétrer le chiffon.
- Enlever la perche et noter la ligne de boues qui sera plus foncée que la coloration causée par les effluents liquides.
- Les regards de répartition dans la zone de percolation doivent être examinés régulièrement d'assurer qu'il n'y a pas de surcharge.

Contrôle Générale

Le regard d'entrée doit être examiné et toute matière solide susceptible de boucher le tuyau d'entrée enlevé. La cause de toute obstruction doit être examinée. Il est conseillé que des professionnels compétents aient fait cette opération. Les tuyaux d'entrée et de sortie doivent être examinés et nettoyés afin de prévenir le dépôt de mousse et pour vérifier que la partie verticale n'est pas obstruée.

Vidange des Boues

La vidange des boues est à effectuer par les professionnels agréés. C'est effectué normalement par un véhicule équipé d'un aspirateur. Ne jamais conduire par-dessus la cuve car elle est conçue pour le passage piétonnier uniquement. Si l'accès à la cuve n'est pas facile, penser à faire la vidange avant l'hiver par un professionnel. La cuve n'aurait jamais être vidée complètement et un minimum 175mm doit être retenu au fond de la cuve de la fosse septique afin de ressemer les nouvelles boues qui vont former quand la cuve est remise en service après sa vidange. Les boues de la cuve de clarification Polylok® peuvent être entièrement vidées.

Mesures de Sécurité

Il y a toujours un danger potentiel pendant la vidange des boues et en conséquence c'est une opération qui ne sera jamais effectuée toute seule. Il ne faut jamais rentrer dans la cuve.

Ne jamais utiliser des flammes nues à proximité de la cuve car ils présentent un danger d'explosion. Les couvercles des regards ne doivent être jamais enlevés et la cuve laissée non gardée. Les cuves abandonnées ou non utilisées doivent être démolies, remplies ou fermées pour rendre impossible un accès accidentel.

Comme la sécurité est d'une importance capitale dans les installations d'assainissement autonome, les points suivants sont critiques:

- Porter des vêtements/gants et lunettes protecteurs à tout moment. Enlever toujours les vêtements contaminés suite à exposition aux stations d'épuration.
- Laver les mains et le front avant de manger, boire ou fumer (éloigné de la station).
- Une trousse de premiers secours adaptée doit être disponible.
- En travaillant avec les équipements électriques et les machines, la proximité de l'eau doit être notée. Ne jamais travailler avec des équipements mouillés en proximité de l'électricité en cas de pompe de relevage.
- Une deuxième personne doit être présente pendant l'entretien et la vidange.
- Le regard de distribution derrière la fosse septique Biofosse® doit être conçue (et construite par le maçon, si c'est le cas) pour faciliter l'accès pour examiner et prendre les échantillons sans risquer la sécurité du personnel.
- Uniquement les professionnels doivent effectuer les réparations électriques.
- Faites beaucoup d'attention avec le maniement des boues pendant la vidange.
- Toujours fermer à clé le cadenas sécurisant le ou les couvercle(s) de la cuve si présent.



L'Entretien de la Zone de Percolation

La zone de percolation doit être contrôlée périodiquement et tout signe de mauvais fonctionnement noté. Le mauvais fonctionnement sera évident par les signes de bouchage du regard de distribution, par trempage de terre ou mauvaises odeurs ou pollution dans la zone. En ce cas il faut chercher des conseils professionnels ou sinon utiliser la zone de percolation en réserve.

Conditions Générales

- Il faut suivre les instructions fournies comme définies dans ce Guide impérativement. Un contrat d'entretien ne supprime pas cette responsabilité du propriétaire/client.
- BioKlar® Ltd fournit son système prêt à mettre en service et utiliser.
- L'entretien doit être fait selon les conditions dans ce Guide.
- C'est très important que la fosse septique Biofosse® fonctionne sous les conditions dont elle est conçue. Toute variation dans ces conditions peut provoquer un état où la fosse ne fonctionne pas à sa conception et le rejet risque de ne pas être dans les normes en vigueur. Par conséquent, si l'entretien n'a pas été fait comme prévu, sa garantie de performance devient caduque.
- BioKlar® Ltd n'est pas responsable de tout endommagement ou pertes, y compris les pertes conséquentes, provoquées par la défaillance de la fosse septique Biofosse® provoquée par l'introduction des solides importantes (ex les couches jetables ou les serviettes hygiéniques.) Même que sa conception a été fait comme quoi d'éviter son endommagement par ce genre de produit gênant, il est fortement conseillé d'éviter l'introduction de ce genre de produit.
- C'est la responsabilité du propriétaire ou l'utilisateur final, d'assurer le bon fonctionnement de la fosse septique, et d'assurer que la qualité de l'effluent ne nie pas les normes du rejet en vigueur à cause d'une installation erronée ou son mauvais entretien, fonctionnement, spécification ou dimensionnement.
- Puisards, canalisations et la vidange des boues restent la responsabilité du client et tout endommagement provoqué à l'installation suite à un afflux de l'eau de surface ou l'engorgement des canalisations ou puisards n'est pas couvert par cette garantie.
- Pour assurer la durée du bon fonctionnement du système, l'utilisateur doit prendre quelques précautions y compris ce qui suit:
- Il est déconseillé d'excéder la charge maximale de la station pour les périodes étendues.
 - Les écoulements d'un volume important ou chargés de produits chimiques comme ceux des piscines ou jacuzzis ne doivent jamais rentrer dans le système.
 - L'eau pluviale ne doit jamais rentrer dans le système afin d'éviter son surcharge.
 - Ne jamais permettre les grands volumes de produits chimiques de rentrer dans le système y compris:
 - Produit d'adoucissement d'eau.
 - Désinfectants ou bactéricides (comme les produits contenus dans les toilettes chimiques souvent trouvées en camping-cars.)
 - Acides et Alcalins Forts.
 - Huiles ou Graisses en quantités industrielles.
 - Pesticides.
 - Chimies Photographiques
 - Eau de Javel non-dilué
- Si la fosse a été dimensionnée par des tiers, étude ou autorités compétentes (SPANC, SIVOM ou autres), BioKlar® Ltd fournit un système selon les spécifications demandées par le client. Dans ce cas, la responsabilité reste avec ces "autres" d'avoir bien calculé par rapport au flux maximum/litres par jour, la capacité du système, la durée de rétention et la performance de la fosse septique Biofosse®.
- Si BioKlar® Ltd. a dimensionné le système et la station est soumise à une charge plus grosse, suite à l'addition des maisons, chambres supplémentaires, écoles, crèches etc ou par tout autre moyens, BioKlar® Ltd. ne sera pas responsable pour le système par rapport à son sur chargement ou la qualité de l'effluent car la durée de rétention peut être compromise.

- Les évaluations des sites sont faites en bonne foi par rapport aux informations fournies à BioKlar® Ltd. et BioKlar® Ltd. ne sera pas responsable pour des évaluations des sites inexacts ou erronées, dû à des mauvaises informations fournies à BioKlar Ltd.
- La vidange des boues est un élément critique pour le bon fonctionnement de la fosse septique performante BioKlar Biofosse® et doit être assurée par le client/propriétaire. Cette vidange partielle doit être faite par des professionnels agréés. Elle doit être faite au moins une fois tous les 2 -4 ans, pourtant, la station doit être contrôlée chaque 6 mois pour vérifier la profondeur des boues.
- Si une vidange des boues est requise il faut la faire dans les meilleurs délais. Un système qui n'est pas vidangé de ses boues excessives devient surchargé et pourrait cesser à fonctionner. Dans ce cas, le système doit être vidangé et nettoyé par des professionnels agréés et certaines pièces risquent d'être endommagées. Les frais de pièces détachées, la main d'œuvre et déplacements, y compris des équipements de sécurité ou manutention spécialiste, sont exclus de toute garantie.
- Pendant la vidange des boues, Il est essentiel de ne pas occasionner une inégalité de niveaux des eaux excessive (Assurer impérativement moins de 30cm de différentiel.) Si besoin, remplir à l'eau claire progressivement et au même temps pour remplacer les boues aspirées, afin de ne pas surcharger les parois internes de la station. Sinon, vous risquez d'éclater ces parois, qui ne seront pas couvertes par la garantie en ce cas.
- Le rejet aisé est aussi un élément critique du bon fonctionnement du système. Les chambres et canalisations de distribution sont nécessaires comme elles forment une partie importante du maillon de traitement. Même si BioKlar® Ltd vous aidera avec sa conception, la mise en place reste la responsabilité des professionnels, au client de s'assurer qu'ils sont porteurs en nom propre de garantie décennale prévue pour les travaux à achever. Des canalisations mal posées peuvent provoquer un dysfonctionnement de la fosse septique et BioKlar Ltd. n'aura pas de responsabilité quel que soit dans cet égard.
- Un degré d'entretien du système est requis régulièrement pour assurer le bon fonctionnement du système. BioKlar® Ltd ou ses professionnels vous assure de le faire si son contrat d'entretien est choisi. En générale, une visite chaque an est requise, afin d'effectuer l'entretien préventif exigé sur le système.

BioKlar® Ltd. (France)
8, rue Lemer cier
75017 Paris
Siret: 79166596100011
TVA: FR 37791665961
Capital 40 000, 00 Euro (eqv)
Email: infos@bioklar.fr
Internet: www.bioklar.fr

(Tel SAV et Service Clients) +33 (0) 9 70 46 64 36
(Tel Standard) +33 (0) 9 70 46 65 57
Fabricant et Distributeur Agrée et Exclusif en France

A Noter:

Conformément à la politique de BioKlar® Ltd. par rapport au développement des produits, cette spécification est soumise à changer sans préavis. BioKlar® Ltd. croit que l'information contenue dans ce Guide est exacte et éditée pour le but d'informer uniquement.



Modèle du Contrat d'Entretien, Disponible sur www.bioklar.fr



**Contrat d'Entretien et Maintenance
BioKlar Biofosse®**

Entre :

BioKlar Ltd. (France) - Tél : 09 70 46 64 36
8 rue Lemercier 75017 Paris
Siret : 79166596100011 TVA FR37791665961

et :

NOM et Prénom : _____
Adresse : _____
CP et Ville : _____
TVA (si applicable) : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

Ci-après nommé LE CLIENT

Le client souscrit par la présente un contrat d'entretien aux conditions générales et de garantie de BIOKLAR LTD (FRANCE). Par la souscription du présent contrat, BIOKLAR LTD (FRANCE) assurera au CLIENT une GARANTIE sur la fosse septique performante Biofosse® concernée de durée équivalente à celle du contrat d'entretien et pour autant que le paiement de celui-ci soit honoré à l'échéance pour une période de 10ans à partir de la date de la mise en service.

MODELE DE BIOFOSSE® : _____
NOMBRE D'EQUIVALENT HABITANT : _____
NUMERO DE SERIE : _____
DATE DE LIVRAISON : _____
DATE DE MISE EN SERVICE : _____
NOM ET ADRESSE DE L'INSTALLATEUR : _____
NATURE DE LA PRESTATION BIOKLAR LTD (FRANCE) : _____

Contrôle de fonctionnement de la Biofosse® BioKlar Limited, visuel.

- Vérification de la teneur en O₂ dans les eaux du réacteur.
- Vérification visuel et olfactive du fonctionnement de la station y compris post-décantation.
- Nettoyage des filtres Polylok®.
- Vérification des niveaux de boues avec avis technique de fréquence de vidange à prévenir.
- La vérification des alarmes et changement des piles d'alimentation. (si spécifié)
- La vérification visuelle du bon fonctionnement.
- Les vérifications d'étanchéité des différents raccords.
- Le bon fonctionnement de la cuve de clarification Polylok®.
- Observations diverses et établissement du rapport d'entretien dans le carnet fourni.

BioKlar Ltd. (France)
Siret: 79166596100011
N° TVA: FR 37791665961
8, rue Lemercier, 75017 Paris
Tel: 09 70 46 64 36 Web: www.bioklar.fr

BioKlar Ltd. (UK)
Company N°: 8192127
VAT Number: GB 995 1868 55
11-13 Hanover St. Liverpool L1 3DN, UK
Tel: +44 (0)151 324 5151 Web: www.bioklar.com

Capital 32 500,00 Livres Sterling (Equiv. 40 000,00 Euros)

Page 1



FREQUENCE: L'entretien sera effectué UNE FOIS chaque an à la date anniversaire de la mise en service entre 30 jours avant ou après. Un avis de passage sera adressé avant chaque entretien.

DUREE: Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an et est renouvelable par tacite reconduction.

TARIF: Au prix ht 95€ (tarif 2013) Le tarif comprend l'ensemble de nos prestations, déplacement et échange standard ou remise à niveau sur site compris. Le tarif est révisable tous les ans.

PAIEMENT: En avance, dans les 14 jours suivant sa facturation, à chaque anniversaire de la mise en service de la station, par carte bancaire par voie sécurisée en ligne sur www.bioklar.fr. Vous aurez aussi le choix de régler en plusieurs paiements en ligne, cheque bancaire, ou virement automatique.

RESILIATION : Sur simple avis écrit au SAV@bioklar.fr ou par courrier au siège, sous 14 jours de son anniversaire.

ACCES: Le client veillera à assurer un accès aisé au technicien BioKlar Ltd. (France) à la Biofosse® ainsi qu'une mise à disposition à titre gratuit d'une prise d'eau courante et d'une source électrique 220 Volts.

DIVERS: BioKlar Ltd. (France) n'assure pas les prestations de vidange de la fosse septique Biofosse® ponctuelle, pour laquelle il faut contacter une société de proximité agréée.

La garantie de performance est accordée uniquement dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de vidange.

Nos conditions générales de garanties font partie intégrante du contrat. Les dispositions particulières du présent contrat prévalent sur nos conditions générales.

Tout retard de paiement entraîne automatiquement et de plein droit la suspension de toutes les garanties.

INTERVENTIONS EN DEPANNAGE

Les interventions de nos techniciens sur appels injustifiés ou pour causes non couvertes par la garantie sont facturées au tarif horaire de 31,85 € ht départ / retour Paris durant les heures normales (de 8 heures et 17 heures). Elles sont majorées de 100 % en dehors de ces heures et de 200 % les samedis, dimanches et jours fériés.

REVISIONS

Les présentes conditions financières sont établies pour l'exercice 2013 et sont révisables le 1er janvier de chaque année en fonction de l'évolution des prix des matières et des salaires.

Fait à _____ le _____

Entre : BIOKLAR LTD. (FRANCE)

Et : Le Client (nom en lettres capitales)

Date + mention "Lu et approuvé" + signature

BioKlar Ltd. (France)
Siret: 79166596100011
N° TVA: FR 37791665961
8, rue Lemercler, 75017 Paris
Tel: 09 70 46 64 36 Web: www.bioklar.fr

BioKlar Ltd. (UK)
Company N°: 8192127
VAT Number: GB 995 1868 55
11-13 Hanover St. Liverpool L1 3DN, UK
Tel: +44 (0)151 324 5151 Web: www.bioklar.com

Capital 32 500,00 Livres Sterling (Eqv. 40 000,00 Euros)

Page 2



Alarme - Branchement & Opération

Accessoires & Avantages – L'alarme installée en option dans la Biofosse®.

Pendant le fonctionnement de la fosse septique Biofosse®, s'il y a une pompe de relevage spécifié, l'alarme va déclencher automatiquement si la hauteur d'eau dépasse la hauteur maximale exigée indiquant une défaillance de la pompe de relevage ou coupure de courant.

Installation

1. L'alarme doit être mise en marche quand le courant a la pompe est activé.
2. S'il n'y a pas de son émanant de l'alarme mais une lumière verte LED est activée, il est en marche.
3. L'alarme ne doit jamais être immergée sous l'eau ou l'effluent.
4. C'est fortement conseillé de vérifier l'alarme régulièrement et remplacer les piles chaque 12 mois au moment de l'entretien.



Figure #8 : Alarme

Certificat d'Assurance Responsabilité Civile et Produits



CERTIFICATE OF LIABILITY INSURANCE(a)

(Where required by Regulation 5 of the Employers' Liability (Compulsory Insurance) Regulations 1998 (the Regulations), one or more copies of this certificate must be displayed at each place of business at which the policyholder employs persons covered by the policy)

| | |
|---|----------------------|
| Name of insured | BioKlar Ltd |
| Trading As | BioKlar Ltd |
| Excluding the following subsidiary(ies) | |
| Policy Number | TBCWA45712PFTOIM0091 |
| Date of commencement of insurance policy | 05 Mar 15 |
| Date of expiry of insurance policy | 05 Mar 16 |

We hereby certify that subject to paragraph 2:-

- 1) The policy to which this certificate relates satisfies the requirements of the relevant law applicable in Great Britain, Northern Ireland, the Isle of Man, the Island of Jersey, the Island of Guernsey and the Island of Alderney, or to off shore installations in any waters outside the United Kingdom to which the Employers' Liability (Compulsory Insurance) Act 1969 or any amending primary legislation applies (b), and
- 2) (a) the minimum amount of cover provided by the policy is no less than £5 million (c)

**Signed for an on behalf of
Royal & Sun Alliance Insurance plc and other insurers as defined in the Policy
(Authorised Insurers)**

A.P. Brown

A P Brown
UK chief Executive
Royal & Sun Alliance Insurance plc

- a. Where the employer is a company to which regulation 3(2) of the Regulations applies, the certificate shall state in a prominent place either that the policy covers the holding company and all its subsidiaries, or that the policy covers the holding company and all its subsidiaries except any specifically excluded by name, or that the policy covers the holding company and only the named subsidiaries.
- b. Specify applicable law as provided for in regulation 4(6) of the Regulations
- c. See regulation 3(1) of the Regulations and delete whichever of paragraphs 2(a) or 2(b) does not apply. Where 2(b) is applicable, specify the amount of cover provided by the relevant policy. (Paragraph 2 (b) does not apply and is deleted)

Note:

The Employers' Liability (Compulsory Insurance) (Amendment) Regulations 2008 permits the display of this certificate in an electronic form, provided persons covered by this policy have reasonable access to it. The employer is strongly encouraged to retain all records relating to this insurance.

The information below this line does not form part of the statutory certificate. International Insurance Company of Hannover Limited on whose behalf this certificate is issued require the following information to be entered by the issuing intermediary. Name and address of issuing intermediary. -

Policyfast Ltd, Unit 5, Vantage Park, Washingley Road, Huntingdon, Cambs. PE29 6SR.
Tel: 0800 3091 151 Fax: 01480 429 826 Email: liability@policyfast.co.uk
Registered in England, Number 5679631

Please note that correspondence should not be directed to the above address, but must always go through the broker who arranged this insurance.
Ploxc-c-cert.rtf v0114



Assurance – Limites de Responsabilité



Liability Renewal Schedule

This insurance is a contract between the Insured (named in this schedule) and certain Insurance Companies (referred to as Underwriters as listed in your Policy booklet). Information supplied to the Underwriters by or on behalf of the Insured is deemed to be incorporated in and shall form the basis of the contract under binding authority agreement OIMCC140066

| | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| Insured | Biolier Ltd |
| Joint Insured | |
| Trading As | Biolier Ltd |
| Address | 11-13 Hanover Street Liverpool |
| | L1 3DN |
| Business Description | Supply of Waste Water Purifiers |
| Policy Number | TBOWA45712/PFTOIM0091 |
| Inception Date | 05 Mar 15 |
| Renewal Date | 05 Mar 16 |
| Date of Issue | 4th March 2015 |

| Cover Details | |
|---|--|
| For full details of your cover please refer to your policy wording. | |
| Section 1 - Employers Liability Limit of Indemnity | £10000000 any one occurrence |
| Section 2 - Public Liability Limit of Indemnity | £5000000 any one occurrence, or series of occurrences arising from one event and unlimited in the aggregate in the Period of Insurance |
| Section 3 - Products Liability Limit of Indemnity | £5000000 any one occurrence and in all in the Period of Insurance |

| Endorsements, excesses, Special Terms, Conditions & Warranties |
|--|
| Third Party Property Damage Excess: £500 |
| Endorsements: 1,2,20,27,48,62 AND 64 |
| In Witness whereof, this Policy has been signed at the place stated and on the date specified on this Schedule on behalf of the Underwriters. |
| Authorised Signatory  Stephen Parker Head of Product Development |

Policyfast Ltd, Unit 5, Vantage Park, Washingley Road, Huntingdon, Cambs, PE29 6SR.
Tel: 0800 3081 151 Fax: 01460 426 825 Email: liability@policyfast.co.uk
Registered in England, Number 5579631

Please note that correspondence should not be directed to the above address, but must always go through the broker who arranged this insurance.

BioKlar® Ltd. Fosses Septiques Performantes Biofosse®

Garantie

- La durée de vie minimum de la structure de la cuve est vingt-cinq ans (interne & externe). Sa durée de vie conçue est 50 ans.
- Pour tous autres composants de la fosse septique performante BioKlar Biofosse® sous contrat d'entretien depuis sa fourniture, la Garantie compréhensive est à Vie, pièces et main d'œuvre. Sinon:
- Tous autres composants de la station sont garantis 12 mois de la date de mise en route indiquée à BioKlar® Ltd., sinon, à partir de la date de livraison.



Analyse du cycle de vie

Avant tout recyclage, faire vidanger et nettoyer les pièces de l'installation.

Les éléments de l'installation seront recyclés comme décrit dans le tableau ci-dessous.

Tableau : Options de recyclage des éléments de l'installation en fin de vie.

| Élément | Durée d'utilisation approximative | Traitement |
|---|-----------------------------------|---|
| Cuves en PRV (résine sans adjuvant ni épaississant) | 25 ans (+) | Centre de recyclage PRV pour broyage et réutilisation |
| Canalisation, raccords, filtre PolyLok®, couvercles | 15 ans (+) | Centre de recyclage pour Plastiques |
| Visserie Inox | 20 ans (+) | Centre de recyclage pour métaux |

Remplacement de pièces d'usure :

Pendant le fonctionnement de la fosse septique performante BioKlar Biofosse®, l'usure ne concerne qu'éventuellement les filtres Polylok®. Néanmoins, ces filtres sont robustes et utilisées depuis plus de trente ans, assurent leurs longévités. Les cuves de BioKlar Ltd sont fabriquées de PRV très haute qualité en Angleterre, les résines provenant des plus grands fabricants européens, sans adjuvant ni épaississant de chaux ou autre.

Tous les matériaux utilisés dans l'installation résistent durablement aux eaux usées et à leur contenu.

Opter pour le contrat d'entretien BioKlar Ltd, tout est inclus, et Garantie à Vie.

Il est possible de se procurer rapidement toutes pièces d'usure chez BioKlar Ltd, chez un distributeur local ou direct chez leurs fabricants. Nous fournissons des pièces de rechange à partir de notre base de distribution dans le Pas de Calais sous 24hrs ouvrables.



Traçabilité du Système et ses Composants

BioKlar Ltd vous assurent un processus de traçabilité de tous ces produits et de leurs composants grâce à leurs numéros de série uniques. La cuve elle-même est marquée à l'intérieur, sous le couvercle, sur son étiquette. Son numéro de série doit être mentionné pour toute correspondance :



The image shows a white rectangular label with a blue border. At the top is the BioKlar logo, which consists of the word 'BIO' in a vertical blue font, followed by 'KLAR' in a large, bold, blue font with a stylized water drop icon. Below the logo is the text 'Produits Pour L'Assainissement Autonome' in a bold blue font. Underneath this is the heading 'N° de SERIE' in bold blue font, followed by a large empty rectangular box for the serial number. Below that is the heading 'Ref de MODELE' in bold blue font, followed by another large empty rectangular box for the model reference. At the bottom of the label, there is a dark blue horizontal bar containing contact information for BioKlar Limited in France and the UK. Below this bar, in a smaller font, is the text 'Capital 32 500,00 Livres Sterling (Eqv. 40 000,00 Euros)'.

BIO KLAR

Produits Pour L'Assainissement Autonome

N° de SERIE

Ref de MODELE

| | |
|---|--|
| BioKlar Limited (France) Siret: 79166596100011 N° TVA: FR 37791665961 8, rue Lemercier, 75017 Paris Tel: +33 (0)9 70 46 64 36 www.bioklar.fr infos@bioklar.fr | BioKlar Limited (UK): Company N°: 8192127 VAT Number: GB 995 1868 55 11-13 Hanover St. Liverpool L1 3DN UK Tel: +33 (0)9 70 46 64 36 www.bioklar.com infos@bioklar.com |
|---|--|

Capital 32 500,00 Livres Sterling (Eqv. 40 000,00 Euros)

Dès l'installation de la Biofosse®, penser de l'enregistrer en ligne à www.bioklar.fr dans « L'ESPACE CLIENT » afin d'activer sa garantie, déclencher le suivi d'entretien personnalisé et vos identifiants pour accéder à l'espace réservé «Forum et SAV Clients BioKlar,» qui vous donne l'opportunité idéale de partager vos expériences et suggestions, ainsi que poser vos questions en ligne avec d'autres membres de la « Famille BioKlar®. »

Ses composants sont également munis de leurs propres numéros de série. Ces numéros sont enregistrés chez BioKlar Ltd, qui enregistre chaque échange de pièce ainsi que la date et la place de production de chaque élément, les matériels et matériaux utilisés, et les personnes responsables pour l'assemblage. De plus, le contrôle et enregistrement des cuves en usine se fait selon les exigences de la NF EN 12566-1.

Dépannage

Les pannes sont très rares, mais toujours possibles, donc pour vous rassurer, tous les produits BioKlar® ayant une partie électrique sont équipés d'office d'une alarme, comprise dans leurs tarifs compétitifs, qui sonne en cas de dysfonctionnement de la pompe. L'alarme pourra être interrompue jusqu'à la résolution du problème, et il se réinitialisera automatiquement dès la remise en route.

⚠ A NOTER: Tous les dépannages suivants sont couverts par la « Garantie à Vie » BioKlar Ltd (sauf *Mentions, modalités en bas du tableau) Inclus avec toute souscription de contrat d'entretien. (Voir Modalités Page 33)

⚠ A NOTER: Préconiser La Sécurité Surtout! Avant toute intervention, assurez-vous le débranchement de l'alimentation en électricité pour produit BioKlar®. Après vérification ou réparation, veuillez rebrancher.

| Symptôme de Panne | Raisons possibles | Suggestions de Remède |
|---|--|--|
| Pompe de relevage (si équipé) ne fonctionne pas | Fusible à changer*1 Disjoncteur déclenché*1 ou tension électrique insuffisante*2 Pompe défectueux | Remplacer le fusible avec un fusible d'ampères équivalents. (Si ça continue, faire contrôler l'installation par un technicien qualifié.) Remettre en marche le disjoncteur selon les instructions du fabricant. Si la tension électrique paraît insuffisante, veuillez appeler un électricien qualifié, puis une fois vérifiée, contacté le fournisseur d'électricité. Faire remplacer la pompe par un technicien qualifié. |
| La pompe semble de fonctionner mais ne se déverse pas d'eau | Tension électrique insuffisante*2 La roue vortex est coincée par un objet nuisible à son fonctionnement.*2 Pompe défectueuse. Le tuyau de refoulement est bloqué.*1 | Si la tension électrique au compresseur est inférieure à 210v, faire vérifier la section du câblage depuis son branchement et la station, par un électricien qualifié. S' il estime suffisante, faire vérifier la tension d'arrivée de la maison et par la suite contacter le fournisseur d'électricité. Nettoyer la roue si possible ou sinon faire remplacer la pompe par un technicien qualifié. Trouver le blocage et l'enlever, ou remplacer le tuyau bouché. Vérifier le bon fonctionnement du clapet anti retour. |
| La pompe fonctionne par intermittence | Protection thermique déclenchée*1 | Vérifier que la roue vortex n'est pas bloquée. La pompe a fonctionnée à sec, vérifier le bon fonctionnement de son interrupteur de niveau. |
| Le niveau d'eau dans la fosse dépasse le fil d'eau de sortie. (Le bas du tuyau de sortie) | Système d'infiltration dans le sol ou évacuation bloquée.*2 Surcharge de la fosse par l'eau de ruissellement ou orage.*2 La pompe de relevage est en état de dysfonctionnement. *1 | Contacté l'installateur pour corriger la défaillance du système de rejet. Vérifier le réseau de l'eau de pluie. L'eau de pluie ne doit pas entrer dans le système par quelconque moyen. Vérifier que la pompe fonctionne correctement (comme ci-dessus.) |



| | | |
|--|---|---|
| <p>La fosse dégage des odeurs nauséabondes</p> | <p>Déséquilibre de la flore bactérienne par l'introduction de produits nuisibles à leurs promulgation.*2 (Voir Page 15)</p> <p>Surcharge hydraulique ou organique*2</p> | <p>Si les odeurs persistent pendant 48 heures ou plus, fait vidanger la fosse après avoir identifié la source de produits nuisibles pour éviter d'entrer dans la station de nouveau, puis remplacer par l'eau claire.</p> <p>Vérifier les charges réelles et capacité de traitement préconisé du dispositif installé. Réduire l'écoulement d'eau et/ou la charge organique entrant.</p> |
|--|---|---|

**1 : Dans ces cas ci-dessous, le Service Apres Ventes BioKlar Ltd va vérifier d'abord si les procédures raisonnables de dépannage par le propriétaire sur place ont été suivies, afin de confirmer si une intervention de Technicien en urgence est nécessaire, ou si ça pourrait attendre le prochain entretien programmé.*

**2 : Dans ces cas ci-dessous, le Service Apres Vente BioKlar Ltd. va établir un devis pour leur intervention si besoin.*

Carnet d'Entretien :

N° de SERIE : _____

| | | | | | |
|-----------------------------------|-------------------------|----------------------------|--------------|--------------------|--|
| Date : | | Nom d'intervenant : | | Signature : | |
| Cuves | Filtres PolyLok® | Tampon | Odeur | Boues | |
| Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | |
| Observations / Remarques : | | | | | |
| Date : | | Nom d'intervenant : | | Signature : | |
| Cuves | Filtres PolyLok® | Tampon | Odeur | Boues | |
| Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | |
| Observations / Remarques : | | | | | |
| Date : | | Nom d'intervenant : | | Signature : | |
| Cuves | Filtres PolyLok® | Tampon | Odeur | Boues | |
| Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | |
| Observations / Remarques : | | | | | |
| Date : | | Nom d'intervenant : | | Signature : | |
| Cuves | Filtres PolyLok® | Tampon | Odeur | Boues | |
| Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | |
| Observations / Remarques : | | | | | |
| Date : | | Nom d'intervenant : | | Signature : | |
| Cuves | Filtres PolyLok® | Tampon | Odeur | Boues | |
| Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | |
| Observations / Remarques : | | | | | |



| | | | | | |
|-----------------------------------|-------------------------|----------------------------|--------------|--------------------|--|
| Date : | | Nom d'intervenant : | | Signature : | |
| Cuves | Filtres PolyLok® | Tampon | Odeur | Boues | |
| Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | |
| Observations / Remarques : | | | | | |
| Date : | | Nom d'intervenant : | | Signature : | |
| Cuves | Filtres PolyLok® | Tampon | Odeur | Boues | |
| Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | |
| Observations / Remarques : | | | | | |
| Date : | | Nom d'intervenant : | | Signature : | |
| Cuves | Filtres PolyLok® | Tampon | Odeur | Boues | |
| Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | |
| Observations / Remarques : | | | | | |
| Date : | | Nom d'intervenant : | | Signature : | |
| Cuves | Filtres PolyLok® | Tampon | Odeur | Boues | |
| Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | |
| Observations / Remarques : | | | | | |
| Date : | | Nom d'intervenant : | | Signature : | |
| Cuves | Filtres PolyLok® | Tampon | Odeur | Boues | |
| Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | |
| Observations / Remarques : | | | | | |

| | | | | | |
|-----------------------------------|-------------------------|----------------------------|--------------|--------------------|--|
| Date : | | Nom d'intervenant : | | Signature : | |
| Cuves | Filtres PolyLok® | Tampon | Odeur | Boues | |
| Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | |
| Observations / Remarques : | | | | | |
| Date : | | Nom d'intervenant : | | Signature : | |
| Cuves | Filtres PolyLok® | Tampon | Odeur | Boues | |
| Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | |
| Observations / Remarques : | | | | | |
| Date : | | Nom d'intervenant : | | Signature : | |
| Cuves | Filtres PolyLok® | Tampon | Odeur | Boues | |
| Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | |
| Observations / Remarques : | | | | | |
| Date : | | Nom d'intervenant : | | Signature : | |
| Cuves | Filtres PolyLok® | Tampon | Odeur | Boues | |
| Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | |
| Observations / Remarques : | | | | | |
| Date : | | Nom d'intervenant : | | Signature : | |
| Cuves | Filtres PolyLok® | Tampon | Odeur | Boues | |
| Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | |
| Observations / Remarques : | | | | | |



| | | | | | |
|-----------------------------------|-------------------------|----------------------------|--------------|--------------------|--|
| Date : | | Nom d'intervenant : | | Signature : | |
| Cuves | Filtres PolyLok® | Tampon | Odeur | Boues | |
| Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | |
| Observations / Remarques : | | | | | |
| Date : | | Nom d'intervenant : | | Signature : | |
| Cuves | Filtres PolyLok® | Tampon | Odeur | Boues | |
| Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | |
| Observations / Remarques : | | | | | |
| Date : | | Nom d'intervenant : | | Signature : | |
| Cuves | Filtres Polylok | Tampon | Odeur | Boues | |
| Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | |
| Observations / Remarques : | | | | | |
| Date : | | Nom d'intervenant : | | Signature : | |
| Cuves | Filtres PolyLok® | Tampon | Odeur | Boues | |
| Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | |
| Observations / Remarques : | | | | | |
| Date : | | Nom d'intervenant : | | Signature : | |
| Cuves | Filtres PolyLok® | Tampon | Odeur | Boues | |
| Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non | |
| Observations / Remarques : | | | | | |

Contact:



BioKlar® Ltd. (France)
8, rue Lemercier
75017 Paris
Siret: 79166596100011
TVA: FR 37791665961
Capital 40 000, 00 Euro (eqv)
Email: infos@bioklar.fr
Internet: www.bioklar.fr

(Tel SAV et Service Clients) +33 (0) 9 70 46 64 36
(Tel Standard) +33 (0) 9 70 46 65 57
Fabricant et Distributeur Agrée et Exclusif en France

